

**Mise en garde**

**Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.**



---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 5 décembre 2022 à 19 h  
530, avenue Davaar à Outremont**

---

**PRÉSENCES :**

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement  
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa  
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé  
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien  
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif  
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement  
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie  
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

**ABSENCE :**

M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administrative

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

---

**10.02 - Mot du Maire et des élus(e)s**

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 04 et se termine à 19 h 26.

---

**CA22 16 0410**

**Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 5 décembre 2022, à 19 h**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 5 décembre 2022, à 19 h, tel que proposé, en modifiant les mots de l'objet du point 30.03, « soit à compter du début du mois de décembre 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 » par « du 05 décembre 2022 au 28 février 2023 ».

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

---

**CA22 16 0411**

**Affaires nouvelles : Motion de la conseillère Valérie Patreau - Motion confirmant l'adhésion de l'Arrondissement d'Outremont à l'Engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité dans le cadre de la COP15**

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

**DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES**

Motion de la conseillère Valérie Patreau - Motion confirmant l'adhésion de l'Arrondissement d'Outremont à l'Engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité dans le cadre de la COP15

**LA DEMANDE D'AJOUT SOUS AFFAIRES NOUVELLES DE LA MOTION EST BATTUE ET TOMBE.**

**VOTE**

**Votent en faveur:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03.1

---

**10.04 - Période de questions du public**

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 32 ET SE TERMINE À 20 H 32.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Tanya Giannelia	Sécurité routière
Yanni Plourde	Sécurité routière
Mathieu Côté	Pistes cyclables
René Beaudry	Stationnement
Sydney Pfeirfer	Changement avenue Pratt
Israel Kehen	Avenue Lajoie accident
Reyan Assaker	Conseil de jeunesse d'Outremont
Pierre Lacerte	1050 avenue Saint-Viateur
Célia Grimard	Viaduc Rockland
Fiag Mayor	Incident avenue Lajoie
Céline Forget	Démocratie
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Maren Reinhold	Est-ce qu'il existe des plans à court et long terme pour améliorer et sécuriser le réseau des pistes cyclables à Outremont, en particulier en direction est-ouest (avec une connexion aux pistes existantes de Bellechasse et la piste du chemin de fer qui s'arrêtent à l'avenue du Parc)? Il y a seulement la piste cyclable Côte-Sainte-Catherine qui est une bonne option, mais le détour est trop grand pour les cyclistes arrivant du nord-est

	(Rosemont-Petite Patrie, Villeray). Pour traverser Outremont, il y a entre autres les rues Van Horne, Lajoie et St Bernard, mais ce sont toutes des rues dangereuses à prendre en vélo. Avec les nombreux campus universitaires/cégeps/écoles dans le secteur, il y a un grand potentiel pour augmenter le nombre de cyclistes s'il y avait un réseau de pistes cyclables plus sécuritaire. Il y a peu d'employés/étudiants qui se rendent à l'université en vélo par rapport au nombre. Ce moyen de transport actif aurait un impact positif pour l'environnement et la santé.
Maren Reinhold	Bonjour, Je viens d'envoyer ma question dans le formulaire en ligne (voir question "Ajout de pistes cyclables à Outremont" de Maren Reinhold). Comme renseignement supplémentaire à ma question, j'aimerais fournir la carte ci-jointe. Merci de votre attention et bonne journée  <a href="https://drive.google.com/file/d/1mNzAoaqqg84PLVXfacCPSu94N5hAivWh/view?usp=share_link">https://drive.google.com/file/d/1mNzAoaqqg84PLVXfacCPSu94N5hAivWh/view?usp=share_link</a>
Valérie Patenaude	Avez-vous un plan à court terme pour sécuriser le parcours des cyclistes venant de Rosemont-Petite-Patrie/Villeray et qui veulent se rendre à l'UdM, HEC Montréal, Brébeuf en passant par la rue Bernard? Lorsque nous arrivons de la piste cyclable Bellechasse, c'est la rue la plus directe pour aller vers ces établissements. Plusieurs cyclistes l'empruntent, mais à leurs risques et périls.
Maud Jasmin, LL.B., J.D.	Bonjour, Simplement pour remercier les élus pour le changement au niveau du stationnement sur la rue Querbes. La nouvelle façon de distribuer les vignettes démontre clairement que l'administration actuelle a compris que chaque rue d'Outremont a des réalités très différentes. Les besoins des citoyens en matière de stationnement sont différents lorsque notre résidence est située près d'une artère commerciale, comme c'est le cas pour nous qui habitons sur la rue Querbes, adjacent à la rue Laurier. Merci d'avoir bien compris et respecté nos besoins et surtout de nous avoir consultés, nous citoyens, à plusieurs reprises tout au long du processus.
Mani Jeremie	Bonjour, je réside sur Pratt, entre Van Horne et Lajoie, en face du Parc. Je comprends qu'il serait question de rendre cette partie de la rue à sens unique. Quelle est la logique derrière cette proposition? L'avenue Pratt est suffisamment large pour que les voitures aillent dans les 2 sens et surtout, il y a très peu de passage dans cette rue ! Donc aucune nuisance. Pourquoi changer un état de fait qui fonctionne bien. Et obliger tout le monde (notamment nous, riverains) à faire des détours pour accéder à notre maison, sans réel bénéfice en face. Merci
David Hewitt	Je suis Contre le proposition que Ave Pratt entre Lajoie et Van Horne serais changer pour etre uni-directionelle au voitures. C'est moins convenient pour La fluidite de traffic dans notre cartier
Carolyn Hewitt	I have heard that it is the intention to change Pratt into a one-way street heading toward Van Horne. As a resident of Pratt between Lajoie and Van Horne, I object to this proposal. The only times when traffic is heavy is when De Vimy is closed. Although it was mentioned to me that there was a discussion of this with neighbors, neither I nor my neighbors recall hearing about it. Access to Dunlop is difficult since Dunlop on the other side of Van Horne is directed away from Van Horne as well. If the city is concerned with emissions reductions, why is it beneficial, on a wide block, for us to have to circle every time we wish to return to our homes?
Fréderrick Béland	Bonjour M. le Maire, Vous avez annoncé sur les réseaux sociaux un projet pilote qui créera un cul de sac sur la rue Bloomfield au coin de la rue Elmswood afin d'apaiser la circulation. Malheureusement, cette mesure ne fera pas disparaître les automobilistes qui voudront prendre une voie de contournement. La voie de contournement la plus proche est l'avenue De l'Épée. Quels sont les plans pour éviter de seulement déplacer le problème sur cette petite avenue tranquille. Si ce n'est pas dans les plans, pourquoi ne pas créer un cul de sac aussi sur de l'Épée à la même hauteur. Merci.
Sandra Roche	Pourquoi le secteur dans l'ouest de l'arrondissement seront privilégiés pour du stationnement gratuit pour leurs visiteurs au soupers? Parce qu'ils sont plus aisés? Aucun sens. Surtout avec leurs garages et driveway. Le secteur à l'est avec tout sa densité, ça méritera plus se traitement. C'est louche! M le maire, Mme Braun, expliquez-moi pourquoi ces gens sont privilégiés??
Julie Lafortune Ave Edouard-Charles	Bonjour, Depuis l'ajout de la zone 2 sur l'Avenue Edouard-Charles notre qualité de vie s'est grandement améliorée. Je peux enfin retourner à la

	<p>maison sans presque me soucier du stationnement disponible sur notre rue. Merci !</p> <p>Un point à améliorer: les utilisateurs de la zone 1 stationnent pour plusieurs heures voir même pour la journée. Les agents de stationnement ne sont pas très présents dans le secteur et donnent rarement des contraventions. Prévoyez -vous augmenter le nombre d'agents de stationnement dans le secteur de l'Ave Laurier Ouest ? Merci</p>
Rachel Shulamit Ungar Gestetner	<p>I have been living here for 30 years and I raised a family living on this block so I have seen the driving conditions here at all times a day and all seasons. There is absolutely no reason to have to turn this street into a one way. It will create major backups on the streets around us, it will be very difficult to get onto Van Horne that is already very backed up with traffic. To get anywhere I will have to go in circles for no good reason. The speed problem was already dealt with by putting speed bumps in the summer. I am very upset because as a resident here for so many years I was never approached or asked about this proposal. Please remove this proposal!</p>
Sam Rosenberg	<p>Hi, I am a resident on 720 Pratt for 22 years already and gave in an offer for another house on my street. We got a notice that Outremont wants to make our block into a one-way street, which will definitely only complicate things. It's a quiet street with parking only on one side and speed bumps are in place for safety... There seems to be no reason to make the change. I Fully oppose the change as there seems no major reason to frustrate and complicate the residents.</p>
Danielle Dionne	<p>Quand l'Arrondissement compte-t-il retirer ou modifier sa réglementation du stationnement dans les rues d'Outremont puisqu'il n'a pas le pouvoir de la faire respecter par la Ville centre? Les citoyens prennent la peine de se procurer un permis d'un jour pour leurs invités, permis qui ne sont pas reconnus par la Ville de Montréal qui mandate ses préposés au stationnement pour émettre des constats d'infraction aux détenteurs de permis. Je suis de ceux qui avaient participé et adressé un mémoire en toute bonne foi lors de la consultation bidon sur le « nouveau » règlement qui s'est tenu après avoir été adopté et que les panneaux de signalisation aient été implantés.</p>
Véronique Laberge Gaudin	<p>Je suis mère de 3 enfants et membre-parent élue du conseil d'établissement de l'École Guy-Drummond. Plusieurs parents de notre école sont inquiets quant à la sécurité des enfants qui se déplacent à pied à l'école. La vitesse des automobilistes, le non-respect de la signalisation et le non-respect des traverses piétonnes font en sorte que beaucoup de parents ne sont pas à l'aise d'envoyer leurs enfants à l'école seuls. Nous souhaitons mieux comprendre l'historique des actions fait au cours des 5 dernières années pour sécuriser les intersections Dollard-Lajoie et Stuart-Lajoie. Quelles sont les mesures qui ont été prises par l'arrondissement et avec quels effets? Merci</p>
Rani CRUZ	<p>On a vraiment l'impression quand on regarde l'ordre du jour du conseil aujourd'hui que l'équipe Desbois s'occupe seulement des districts des 2 conseillères Braun et Potvin au lieu de travailler pour l'ensemble de la population. Quelles mesures de sécurité concrètes et rapides allez prendre pour que l'incident de la poussette la semaine passée et de l'enfant frappé par une auto au printemps ne puissent plus avoir lieu ? Pourquoi continuer de refuser d'augmenter la visibilité aux abords des ruelles comme l'ont demandé Mme Pollak et Mme Patreau ?</p>
André Laferrière	<p>"Stationnements exclusifs obtenus aux détenteurs de vignette sur Querbes /Laurier et St-Joseph SRRR Zone2 Outremont a-t-elle l'intention d'offrir à d'autres secteurs le stationnement exclusif aux détenteurs de vignette car plusieurs résidents nous ont fait part de leurs besoins ? Nos remerciements à M. le Maire L. Desbois, M. S. Desjardins, conseiller spécial du maire et l'équipe d'Outremont qui ont redonné à notre secteur les espaces de stationnement exclusifs aux résidents détenteurs de vignette. Sous la gouverne du Maire Tomlinson, nous avons expérimenté le stationnement unique, Zone 1 sur tout le territoire d'Outremont. Cette option entraîna la suppression des espaces exclusifs aux détenteurs de vignette qui ont dû partager leur place avec le premier arrivé Zone1, premier stationné. Notre tronçon de Querbes /sud est adjacent à la rue Laurier dont les activités commerciales génèrent la venue de nombreuses voitures. Nos espaces de stationnement y étaient constamment occupés et cela même avec la règle du 2 heures. Trop souvent, les résidents avec vignette devaient chercher un emplacement sur une autre rue ou éloigné de leur résidence. Les résidents</p>

	<p>n'avaient plus l'impression d'être chez eux mais l'étranger de passage avait reçu la priorité d'occuper leur quartier. M.le Maire Tomlinson avait même offert en location mensuelle nos espaces de stationnement dans notre quartier résidentiel. Il restait très peu pour les résidents et locataires sur cette rue qui offre peu de stationnement privé ou ruelle. Il semble qu'aucune étude d'impacts n'ait été faite et on a appliqué la Zone 1 unilatéralement sur tout le territoire. Notre secteur de Querbes/sud est habité par des familles avec de très jeunes enfants dans des triplex et des résidents âgés. Ils doivent tous avoir accès à leur logement à peu de distance de leur stationnement. En revenant des courses, il n'y avait jamais de place, il fallait déposer les paquets et repartir chercher un espace pour l'auto. Trop souvent, on revenait d'une autre rue avec de jeunes bébés. Encore une fois, il y a peu de stationnement privé ou de ruelle publique. Voilà la raison qui les motive à obtenir une vignette d'Outremont. M. S. Desjardins et l'équipe d'Outremont ont redonné depuis plus d'un mois une dizaine de places exclusives sur le côté OUEST de Querbes. Aussitôt, les besoins des résidents furent comblés et de plus le côté EST offre plus de places au visiteurs pour un deux heures. Merci M. le Maire et nous espérons que d'autres secteurs d'Outremont sauront bénéficier de l'étude d'impact exécutée par M. S. Desjardins et de ses efforts à consulter personnellement les citoyens. Nous devons aussi souligner l'engagement de notre conseillère Mme Marie Potvin qui sillonne régulièrement à pieds notre secteur afin de prévoir et répondre à nos demandes citoyennes. Lise Martel André Laferrière résidents du district Robert-Bourassa, Querbes/sud. 5 décembre 2022"</p>
<p>Marc Poulin</p>	<p>Tout d'abord permettez moi de signaler ma déception de voir siéger ici Mme Patreau et Pollak malgré qu'elles n'aient pas fait amende honorable pour avoir enfreint leurs code d'éthique en votant une motion reconnue comme discriminatoire par le tribunal des droits de la personne. Les malheureux événements récents témoignent de l'impact néfaste sur la sécurité des citoyens occasionné par la fermeture du poste de police à Outremont, fermeture entérinée par Projet Montréal. Il est clair aujourd'hui que c'était une erreur. Mmes Patreau et Pollak, reconnaissez-vous aujourd'hui que la fermeture du poste de police fut une erreur et êtes vous prêtes à vous engagez à militer au côté du Maire Desbois pour son retour à Outremont?</p>
<p>Frédéric Julien</p>	<p>Récemment, des parents de l'école Guy-Drummond ont créé un comité de mobilité et sécurité. Nous sommes présents tous les matins à la grille sur Stuart. Nous avons pu observer plusieurs problèmes que nous avons documenté. Ces problèmes sont disponibles dans la pièce jointe envoyée à <a href="mailto:secretariat.outremont@montreal.ca">secretariat.outremont@montreal.ca</a>. Des membres de notre comité ont rencontré les gens de l'arrondissement le 28 novembre pour communiquer les problèmes et proposer des solutions. On nous a dit à ce moment-là que l'on ne devrait plus mettre de cônes jaunes parce que ça exposait les parents à des risques. Une de nos demandes étaient de placer des cônes de la ville sur Stuart en face de l'école pour justement ne plus avoir à exposer les parents à des risques tout en réduisant les risques pour les enfants et les parents sur le trottoir. Pourrez-vous installer dès que possible des bollards sur Stuart similaires à ceux installés sur Dollard?</p>

**CA22 16 0412**

**Prolongation de la période de question des citoyens**

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

**DE PROLONGER** la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

**LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 32 ET SE TERMINE À 21 H 03.**

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

---

**CA22 16 0413**

**Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 novembre 2022, à 19 h**

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 7 novembre 2022, à 19 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

---

**CA22 16 0414**

**Addenda - Autoriser le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » d'un montant non taxable de 53 314,19 \$ et représentant 50 % des revenus perçus, excluant les taxes applicables et, desquels seront préalablement soustrait les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges**

**ATTENDU QUE** le 6 mai 2019, le conseil a entériné l'octroi d'un contrat à la firme Camp Sportmax inc. pour une durée de trente-six (36) mois, soit du 6 mai 2019 au 6 mai 2022, cette dernière ayant présenté une soumission conforme, soit au prix total de 397 396,30 \$, taxes incluses, visant le service d'administration, de gestion et de programmation de la pataugeoire et de la piscine John-F.-Kennedy;

**ATTENDU QUE** la clause 15.02 du document d'appel d'offres AO 19-17238 prévoit qu'à son expiration, le Contrat peut être renouvelé pour deux (2) période(s) additionnelle(s) d'un (1) an chacune avec les mêmes termes et conditions que ceux prévus dans le Contrat, sous réserve d'une variation des prix pendant la période visée par le renouvellement, ajustés selon l'indice des prix à la consommation (IPC):

**ATTENDU QUE** l'arrondissement est satisfait des services offerts par la firme Camp Sportmax inc. et souhaite continuer à offrir un service de qualité à ses citoyens;

**ATTENDU QUE** le conseil a entériné, par le biais de la résolution CA22 16 0094, le renouvellement du contrat octroyé à la firme Camp Sportmax inc. pour la gestion de la piscine John-F.Kennedy pour une durée d'un (1) an, soit du 6 mai 2022 au 6 mai 2023, et ce, lors de la séance ordinaire du 2 mai 2022;

**ATTENDU QUE** la formule du calcul de l'indexation des prix à la consommation (IPC) applicable au contrat a été révisé le 7 juin 2022, tel qu'indiqué à la résolution CA22 16 0169, soit après le renouvellement dudit contrat le 2 mai 2022 et ce conformément au document d'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** cette modification du calcul de l'IPC au contrat a fait augmenter la dépense totale autorisée par le conseil, passant de 135 418,46 \$ à 141 398,75 \$, ce qui représente une augmentation de 5 980,29 \$;

**ATTENDU QUE** le calcul de l'IPC au contrat du 7 juin 2022 était basé sur une estimation des revenus perçus avant la COVID-19 considérant que les citoyens ont pu bénéficier d'un accès gratuit à la piscine John-F.-Kennedy pendant la pandémie;

**ATTENDU QUE** pour l'année 2022, les revenus de la piscine John-F.-Kennedy ont été plus élevés que prévus et que le calcul des redevances à verser à la firme Camp Sportmax inc. doit être ajuster en conséquence;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1216094001;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Laurent Desbois

**D'AUTORISER** le paiement de redevances annuelles à la firme « Camp Sportmax inc. » au montant non taxable de 53 314,19 \$ et représentant 50 % des revenus perçus desquels seront préalablement soustraites les dépenses d'exploitation encourues par l'arrondissement, tel que spécifié au cahier des charges;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**La conseillère Valérie Patreau déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h 04 à 21 h 05 avant la tenue du vote.**

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1216094001

---

#### **CA22 16 0415**

**ADDENDA - Accorder un soutien financier de 13 841 \$ à la Table de quartier Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Maison des jeunes d'Outremont, afin de réaliser le projet Vivre-ensemble à Outremont pour la période du 9 janvier au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser Mme Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement / Dépenses provenant de l'agglomération**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1227426001:

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un soutien financier de 13 841 \$ à la Table de quartier Outremont afin de réaliser le projet « Vivre-ensemble à Outremont » pour la période du 9 janvier au 31 mars 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);

**D'APPROUVER** un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Table de quartier Outremont, dont le fiduciaire désigné est la Maison des jeunes d'Outremont, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer ladite convention pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération et est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1227426001

**CA22 16 0416**

**ADDENDA - Informer le conseil d'arrondissement d'un remboursement à l'arrondissement d'Outremont d'un montant non-utilisé de 964,12 \$ par le Club de patinage artistique d'Outremont dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont (référence: CA20 160266)**

**ATTENDU QU'UN** soutien financier totalisant la somme de 2 000 \$, toutes taxes applicables incluses avait été octroyé au Club de patinage artistique d'Outremont pour le projet d'implantation de mesures sanitaires et l'achat de matériel de protection, dans le cadre du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont;

**ATTENDU QUE** par rapport aux prévisions budgétaires initiales, l'organisme n'a pas eu besoin de la contribution totale s'élevant à 2 000 \$ et que l'organisme dispose d'un solde de 964,12 \$ devant être remboursé tel que le prévoyait les modalités de fonctionnement du Fonds local d'urgence COVID-19 d'Outremont énoncées à l'Annexe A du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certain fonctionnaires* (AO-460);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire addenda portant le numéro 1207426008;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** le remboursement à l'arrondissement d'Outremont d'un montant non-utilisé de 964,12 \$ par le Club de patinage artistique d'Outremont dans le cadre du Fonds local d'urgence Covid-19 d'Outremont;

**D'IMPUTER** ce remboursement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1207426008

---

**CA22 16 0417**

**Autoriser une dépense de 150 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Minerals Canada (résolution CG22 0493 / entente-cadre 1551129) / Dépense provenant du budget de fonctionnement de l'arrondissement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1229203010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** une dépense de 150 000 \$, incluant les taxes, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées, ruelles et pistes cyclables dans l'arrondissement d'Outremont conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Compass Mineral Canada Corp. (résolution CG22 0493 / entente-cadre 1551129);

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1229203010



---

**CA22 16 0418**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55<sup>e</sup> Guynemer d'Outremont pour la réalisation du projet Brigade Neige du 13 décembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc, à signer ledit projet de convention pour et au nom de l'arrondissement / Dépense provenant du budget de fonctionnement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1227426007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ACCORDER** un soutien financier de 10 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Groupe scout 55<sup>e</sup> Guynemer d'Outremont dans le cadre de la réalisation du projet Brigade Neige du 13 décembre 2022 au 30 avril 2023;

**D'APPROUVER** le projet de convention entre la Ville de Montréal, arrondissement d'Outremont, et l'organisme Groupe scout 55<sup>e</sup> Guynemer d'Outremont établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

**D'AUTORISER** madame Marie-Claude Leblanc, directrice d'arrondissement, à signer ladite convention, pour et au nom de l'arrondissement;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement financée au budget de fonctionnement de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1227426007

---

**CA22 16 0419**

**Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2023**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel 123711049;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1223711049

**CA22 16 0420**

**Affecter une somme de 150 000 \$, toutes taxes incluses, à même le Fonds réservé des parcs afin de réaliser divers travaux d'aménagement et de réfection du parc-école de l'école Saint-Germain / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc à négocier l'entente finale, à approuver toute dépense et à accorder tout contrats liés à ce projet pour et au nom de l'arrondissement**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226359002;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AFFECTER** un montant total maximal de 150 000 \$, toutes taxes incluses, à même le fonds des parcs de l'arrondissement afin de réaliser divers travaux de réfection du parc-école de l'école Saint-Germain d'Outremont:

**D'AUTORISER**, la directrice d'arrondissement, madame Marie-Claude Leblanc à conclure avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys un nouveau protocole d'entente ayant pour objet l'aménagement et l'utilisation du parc-école de l'école Saint-Germain d'Outremont et à approuver toute dépense et à octroyer tout contrat lié à ce projet;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1226359002

---

**CA22 16 0421**

**Autoriser une dépense de 68 000 \$, taxes incluses, pour permettre l'ajout de trois (3) patrouilleurs additionnels au Service de la sécurité publique pour une période de 17 semaines, soit à compter du début du mois de décembre 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023 / Dépense provenant du surplus libre de l'arrondissement**

**ATTENDU QUE** les citoyens de l'arrondissement d'Outremont expriment régulièrement leurs besoins en matière de surveillance de proximité, d'accessibilité et de présence physique tout en souhaitant voir apparaître un champ d'intervention plus large pour les responsabilités du service de la Sécurité publique, tel que la surveillance des parcs, la prévention des crimes et du vandalisme, la sensibilisation des citoyens au civisme et au bon voisinage;

**ATTENDU QUE** le service de la Sécurité publique fait face à un volume de plus en plus élevé d'appels et de demandes d'interventions provenant des citoyens et qu'il est difficile pour un seul patrouilleur par quart de travail d'assurer toutes les interventions sur l'ensemble du territoire;

**ATTENDU QU'AFIN** de s'assurer de bien répondre aux préoccupations et besoins des citoyens, la Direction de l'arrondissement désire embaucher trois patrouilleurs supplémentaires afin d'augmenter la visibilité de la Sécurité publique sur le territoire et assurer que les nombreuses interventions soient réalisées adéquatement;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226359003;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'AUTORISER** une dépense maximale de 68 000 \$, incluant les taxes, pour permettre l'ajout de trois (3) patrouilleurs additionnels au Service de la sécurité publique pour la période du 05 décembre 2022 au 28 février 2023;

**D'IMPUTER** cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera financée au surplus libre de l'arrondissement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.03 1226359003

---

**CA22 16 0422**

**Dépôt des rapports des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2022**

**DÉPÔT** du rapport des décisions déléguées pour le mois d'octobre 2022.

30.04 1223711053

---

**CA22 16 0423**

**Dépôt de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'octobre 2022**

**DÉPÔT** de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois d'octobre 2022.

30.05 1223711054

---

**CA22 16 0424**

**Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'octobre 2022**

**DÉPÔT** de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois d'octobre 2022.

30.06 1223711055

---

**CA22 16 0425**

**Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2022**

**DÉPÔT** de la liste des virements de crédits pour le mois d'octobre 2022.

30.07 1223711056

---

**CA22 16 0426**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des sens de circulation sur les parties des avenues Antonine-Maillet, Hartland et Pratt comprises entre les avenues Lajoie et Ducharme prévu à l'annexe « C » du Règlement 1171***

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties des avenues Antonine-Maillet, Hartland et Pratt comprises entre les avenues Lajoie et Ducharme prévu à l'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

40.01 1225069028

---

#### CA22 16 0427

**Adoption d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des sens de circulation sur les parties des avenues Antonine-Maillet, Hartland et Pratt comprises entre les avenues Lajoie et Ducharme prévu à l'annexe « C » du Règlement 1171**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069028;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier le sens de circulation des parties des avenues Antonine-Maillet, Hartland et Pratt comprises entre les avenues Lajoie et Ducharme prévu à l'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

#### VOTE

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1225069028

---

#### CA22 16 0428

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* - Modification des règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et la signalisation existante sur les avenues Claude-Champagne et Pratt ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph.**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et la signalisation existante sur les avenues Claude-Champagne et Pratt ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph.

40.03 1225069032

**CA22 16 0429**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Modification des règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et la signalisation existante sur les avenues Claude-Champagne et Pratt ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069032;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement afin d'assurer une concordance entre les règles de stationnement prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et la signalisation existante sur les avenues Claude-Champagne et Pratt ainsi que sur le boulevard Saint-Joseph.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1225069032

---

**CA22 16 0430**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Antonine-Maillet, Ducharme, du Manoir, Dunlop, Hartland, Lajoie, Pratt et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et modification des emplacements autorisés pour se stationner à l'aide des permis journaliers gratuits**

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, le maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement;

L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Antonine-Maillet, Ducharme, du Manoir, Dunlop, Hartland, Lajoie, Pratt et Van Horne prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et modification des emplacements autorisés pour se stationner à l'aide des permis journaliers gratuits.

40.05 1225069033

---

**CA22 16 0431**

**Adoption d'un projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (AO-544) - Modification des règles de stationnement sur les avenues Antonine-Maillet, Ducharme, du Manoir, Dunlop, Hartland, Lajoie, Pratt et Van Horne prévues à l'annexe « H » du Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et modification des emplacements autorisés pour se stationner à l'aide des permis journaliers gratuits**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069033;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER** un projet du *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et le *Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)* (AO-544). L'objet de ce règlement vise à modifier les règles de stationnement sur les avenues Antonine-Maillet, Ducharme, du Manoir, Dunlop, Hartland, Lajoie, Pratt et Van Horne prévues à l'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* et modification des emplacements autorisés pour se stationner à l'aide des permis journaliers gratuits.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.06 1225069033

---

**CA22 16 0432**

**Adoption - Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023) de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., c. C-11.4), le conseil d'arrondissement peut, par règlement, imposer une taxe sur tous les immeubles imposables situés dans l'arrondissement;

**ATTENDU QU'IL** est imposé et il sera prélevé, sur tout immeuble imposable porté au rôle de l'évaluation foncière et situé dans l'arrondissement, une taxe spéciale relative aux services, au taux de 0,0452 \$ par 100 \$ d'évaluation appliqué sur la valeur imposable de l'immeuble;

**ATTENDU QUE** le présent règlement s'applique à l'exercice financier de 2023, sous réserve de l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement d'Outremont tel que dressé par son conseil;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 novembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711047;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2023)*. L'objet de ce règlement vise à établir, pour l'exercice financier 2023, le taux de la taxe relative aux services de l'arrondissement d'Outremont. Ce taux est établi à 0,0452 \$ par 100 \$ d'évaluation.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1223711047

**CA22 16 0433**

**Adoption avec changements - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 7 novembre 2022 et l'adoption du règlement, des changements mineurs visant l'augmentations des tarifs des vignettes de stationnement, ont été apportés au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel addenda portant le numéro 1223711048;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, avec changements, le *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023)*. L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2023.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1223711048

---

**CA22 16 0434**

**Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation**

**ATTENDU QUE** la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont a procédé, le 27 septembre 2022, à l'adoption de son budget 2023 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

**ATTENDU QUE** la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, d'augmenter de 7 % les taux de cotisations des membres pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023;

**ATTENDU QUE** le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2023, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 7 novembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347006;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023 et imposant une cotisation. L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1226347006

---

#### **CA22 16 0435**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333) afin de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales**

**ATTENDU QUE** lors de la séance du 12 octobre dernier, deux règlements relatifs aux Sociétés de développement commercial (SDC) ont fait l'objet d'une résolution du comité exécutif de la ville de Montréal (la « Ville ») en vue de les inscrire à l'ordre du jour pour avis de motion et dépôt à la prochaine séance du conseil municipal et de recommander leur adoption;

**ATTENDU QU'IL** s'agit du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)* (le « Règlement ») et du *Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial* pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales;

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le premier projet de règlement adopté le 7 novembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU QU'À** la suite de l'adoption de ces règlements par le conseil de la Ville, laquelle est prévue pour la séance du 21 novembre 2022, des modifications devront être apportées aux règlements sur les SDC des arrondissements;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226347007;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin



**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le Règlement sur les sociétés de développement commercial à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-333)*. L'objet de ce règlement est de modifier les modalités de convocation et la date limite des assemblées générales.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.10 1226347007

---

**CA22 16 0436**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Retrait des articles 2.6 et 8.9 relatifs au remorquage des véhicules dont la compétence relève désormais de l'agglomération de Montréal**

**ATTENDU QUE** le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2022;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 7 novembre 2022 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

**ATTENDU QU'ENTRE** le projet de règlement adopté le 7 novembre 2022 et l'adoption du projet de règlement, aucun changement n'a été apporté au projet de règlement;

**ATTENDU QUE** des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

**ATTENDU QUE** l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1225069024.

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ADOPTER**, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (1171)*. L'objet de ce règlement vise à abroger les articles 2.6 et 8.9 relatifs au remorquage d'un véhicule stationné illégalement.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1225069024

---

**CA22 16 0437**

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont pour les mois de décembre 2022 et février 2023**

**ATTENDU QUE** les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement au cours des mois de décembre 2022 et février 2023 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226737012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER** les ordonnances pour les événements suivants et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel:

- Événement Allumage Menorah et rassemblement citoyen;
- Événement Fête d'hiver de l'arrondissement d'Outremont;
- Événement Visite du Grand Rabin Viznit-Israel.

**La conseillère Mindy Pollak déclare son intérêt et quitte la séance de 21 h 29 à 21 h 30 avant la tenue du vote.**

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1226737012

---

#### **CA22 16 0438**

**Édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (AO-21), le renouvellement pour une durée de trois (3) mois de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer des travaux intérieurs, concernant la réfection de la station de métro d'Outremont, en dehors des plages horaires autorisées par ledit règlement**

**ATTENDU QUE** cette ordonnance vise uniquement une dérogation à l'article 4 (b) tel que prévu dans l'article 4.1 du Règlement sur le bruit (AO-21);

**ATTENDU QUE** toutes les autres dispositions du Règlement AO-21, notamment l'article 4 (g) devront être respectées;

**ATTENDU** les mesures d'atténuation proposées par l'entrepreneur;

**ATTENDU QUE** des travaux de nuit doivent être réalisés lors de la fermeture de la station de métro d'Outremont et seraient planifiés du lundi au jeudi, entre 19 h et 6 h, et ce, jusqu'à la fin du chantier en 2023;

**ATTENDU QUE** la seule alternative serait de fermer la station de métro d'Outremont pendant la durée des travaux et de prolonger la durée des travaux de plusieurs mois;

**ATTENDU QUE** le conseil d'arrondissement peut revoir les modalités entourant cette ordonnance avant la fin des travaux;

**ATTENDU QU'UN** comité de suivi avec des citoyens riverains pour le bon déroulement du chantier a tenu sept rencontres, soit le 16 juin 2021, le 16 août 2021, le 22 octobre 2021, le 8 décembre 2021, le 1<sup>er</sup> juin 2022, le 12 juillet 2022, le 20 septembre 2022 et une huitième est prévue le 6 décembre;

**ATTENDU QUE** la STM souhaite poursuivre les travaux du comité de bon voisinage et ses communications auprès des riverains;

**ATTENDU** les décisions du 6 avril 2021 (Résolution CA21 16 0105, numéro de dossier : 1218358007), du 3 mai 2021 (Résolution CA21 16 0148, numéro de dossier : 1218358007 - addenda pour limiter la durée de l'ordonnance à 2 mois), du 6 juillet 2021 (Résolution CA21 16 0217, numéro de dossier : 1218358018), du 13 septembre 2021 (Résolution CA21 16 0302, numéro de dossier : 1218358027), du 7 mars 2022 (Résolution CA22 16 0073, numéro de dossier : 1228358002), du 7 juin 2022 (Résolution CA22 160195, numéro de dossier : 1228358014) et du 6 septembre 2022 (Résolution : CA22 16 0304, numéro de dossier : 1228358024);

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1228358031;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

**D'ÉDICTER**, le renouvellement, pour une durée de trois (3) mois, de l'ordonnance autorisant l'entrepreneur 9160-5188 Québec Inc. (Hulix Construction) et ses sous-traitants à effectuer, dans le cadre

de la réfection de la station de métro Outremont, des travaux en dehors des plages horaires autorisées par le *Règlement sur le bruit* (AO-21), soit du lundi au jeudi, de 19 h, et ce, jusqu'à 6 h.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1228358031

---

**CA22 16 0439**

**Désigner la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2022 au 5 juin 2023**

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1223711050;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Caroline Braun

**DE DÉSIGNER** la conseillère Caroline Braun à titre de mairesse suppléante pour la période du 6 décembre 2022 au 5 juin 2023.

**VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1223711050

---

**CA22 16 0440**

**Demander au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Caroline Braun, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Marie Potvin, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Valérie Patreau ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Mindy Pollak à titre de « célébrants compétents » pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** le *Code Civil du Québec* (RLRQ c CCQ-1991) permet de demander au Directeur de l'état civil que soient désignés compétents, pour célébrer des mariages civils et des unions civiles, les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissement, et les fonctionnaires municipaux;

**ATTENDU** les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1226359001;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

**DE DEMANDER** au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement, la conseillère du district Jeanne-Sauvé, Madame Caroline Braun, la conseillère du district Robert-Bourassa, Madame Marie Potvin, la conseillère du district Joseph-Beaubien, Madame Valérie Patreau ainsi que la conseillère du district Claude-Ryan, Madame Mindy Pollak, à titre de « célébrants compétents » pour célébrer des mariages civils ou des unions civiles sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont.

## **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

**Votent contre:** Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.02 1226359001

---

### **CA22 16 0441**

**Dépôt de la mise à jour annuelle des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont**

**DÉPÔT** des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu par la loi.

60.01 1223711051

---

### **CA22 16 0442**

**Dépôt du rapport de consultation publique réalisé par la firme GOTTA participation concernant la sécurisation des déplacements à pied et à vélo sur les avenues Stuart, Bernard et Outremont.**

**DÉPÔT** du rapport de consultation publique réalisé par la firme GOTTA participation concernant la sécurisation des déplacements à pied et à vélo sur les avenues Stuart, Bernard et Outremont.

60.02 1226965004

---

### **CA22 16 0443**

**Motion du Maire Laurent Desbois - Demande de retour du poste de police de quartier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont**

**ATTENDU QUE** le poste de police de quartier 24 à Outremont a été fermé et combiné au poste 26 sur la rue MountainSights, dans Côte-des-neiges, en janvier 2019 par Projet Montréal;

**ATTENDU QUE** le poste de police de quartier 24 d'Outremont pouvait compter sur une cinquantaine de policier.ère.s et d'employé.e.s engagé.e.s et ayant une riche connaissance de notre arrondissement;

**ATTENDU QUE**, lors de la fermeture du poste de quartier, de nombreux policiers attachés au quartier et à sa population ont déploré et déplorent encore aujourd'hui la perte du sentiment de proximité avec la clientèle;

**ATTENDU QUE**, à la suite de cette fermeture, la présence policière a diminuée, de sorte que le sentiment d'insécurité a augmenté dans la population de l'arrondissement;

**ATTENDU QUE** les incidents d'incivilité comme les graffitis et autres nuisances de ce type sont en croissance sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

**ATTENDU QUE** les récents événements dans l'arrondissement, tels que l'homicide du jeune homme de 19 ans survenu le 6 novembre et l'accident de la route avec délit de fuite du 16 novembre impliquant une collision avec un bambin dans une poussette, augmentent le sentiment d'insécurité au sein de la population outremontaise;

**ATTENDU QUE** l'arrondissement travaille actuellement à la réalisation de son plan directeur de mobilité durable et sécuritaire et met de l'avant plusieurs mesures de sécurisation proactives et en lien avec les besoins exprimés par la population, tel que réduction de la vitesse dans les ruelles de l'arrondissement, l'aménagement d'intersections sécurisées avec saillies, des afficheurs de vitesse et plusieurs autres mesures;

**ATTENDU QU'UNE** démarche de diagnostic de sécurité urbaine est en cours actuellement et qu'un plan d'action en sécurité urbaine sera réalisé à l'hiver 2023 avec l'ensemble des parties prenantes;

**ATTENDU QU'AFIN** d'assurer le succès de ce plan d'action, et des mesures qui seront développées et déployées, l'appui et la présence physique d'un poste de quartier au sein de l'arrondissement est essentiel;

**ATTENDU QUE** le changement de garde à la direction du SPVM offre l'occasion de redéfinir les orientations du service afin qu'il soit réellement un service de proximité et que la population d'Outremont se sente protégée;

**ATTENDU QUE** la population d'Outremont est en croissance actuellement dans le Nouvel Outremont et dans d'autres secteurs, et que celle-ci devrait croître d'environ 15 % dans les prochaines années;

**ATTENDU QUE** l'administration actuelle de l'arrondissement accorde la plus haute importance à la sécurité des citoyennes et des citoyens;

Il est proposé par Laurent Desbois

appuyé par Caroline Braun

**QUE** la ville de Montréal déploie à nouveau, dans les meilleurs délais, un poste de police de quartier sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont;

**QUE** le service de la police de la ville de Montréal fasse rapport trimestriellement sur les accidents et événements touchant la sécurité urbaine au sein de l'arrondissement d'Outremont;

**QUE** l'arrondissement reçoive, comme d'autres arrondissements un financement d'appoint pour réaliser des interventions concrètes en prévention du crime, des gangs de rue et en sécurité urbaine en général.

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun

**Votent contre:** Valérie Patreau, Mindy Pollak

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

65.01

---

#### **Levée de la séance**

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 21 H 42.

70.01

---

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 janvier 2023.